

"Le communiqué de Venise est optimiste" dans La Nation belge (31 mai 1956)

Légende: Le 31 mai 1956, commentant les conclusions de la réunion à Venise des ministres des Affaires étrangères des six pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), le quotidien conservateur La Nation belge met l'accent sur la satisfaction de la délégation belge emmenée par Paul-Henri Spaak.

Source: La Nation belge. dir. de publ. Paul Neuray. 31.05.1956. Bruxelles. "Le communiqué de Venise est optimiste ", p. 3.

Copyright: (c) La Nation belge

URL:

http://www.cvce.eu/obj/le_communique_de_venise_est_optimiste_dans_la_nation_belge_31_mai_1956-fr-7b5969d5-48bb-489f-8440-225e5e244a8a.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Le communiqué de Venise est optimiste

Après le Conseil des Six

Un communiqué a été publié à la conférence de Venise. Il déclare notamment :

- 1) Les ministres ont exposé l'avis de leurs gouvernements respectifs sur le rapport Spaak ;
- 2) Les six gouvernements sont d'accord pour prendre le rapport comme base de négociations;
- 3) Cette négociation se fera au moyen d'une conférence qui se réunira à Bruxelles le 26 juin;
- 4) Les ministres ont examiné la question de l'inclusion des territoires d'outre-mer et qu'ils seront appelés à se prononcer prochainement sur ce problème;
- 5) Ils devront se prononcer également sur l'éventuelle utilisation militaire de l'énergie nucléaire;
- 6) Ils se réuniront périodiquement pour entendre les rapports des chefs de délégations ;
- 7) Les traités envisageront la possibilité pour des États tiers de s'y associer;
- 8) Le président de la conférence de Bruxelles sera chargé d'adresser les invitations nécessaires.

Voici le texte complet du communiqué :

- 1) Une conférence des ministres des Affaires étrangères des pays signataires de la résolution de Messine « s'est tenue à Venise les 29 et 30 mai 1956 sous la présidence de M. Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères de France.

Participaient à cette conférence : pour l'Allemagne M. Walter Hallstein, pour la Belgique M. P-H. Spaak, pour la France MM. Christian Pineau et Maurice Faure, pour l'Italie M. Gaetano Martino, pour le Luxembourg M. Joseph Bech et pour les Pays-Bas M. J. W. Beyen.

Les ministres ont exposé l'avis de leurs gouvernements respectifs sur les propositions formulées par le rapport des chefs de délégation du Comité intergouvernemental créé par la conférence de Messine et qui a siégé à Bruxelles sous la présidence de M. Spaak.

- 2) Ils ont constaté l'accord des six gouvernements pour adopter les propositions de ce rapport comme base des négociations destinées à élaborer un traité instituant un marché commun général et un traité créant une organisation européenne de l'énergie nucléaire (Euratom).
- 3) En vue de cette négociation, ils ont décidé de convoquer une conférence qui se réunira à Bruxelles dès le 26 juin 1956 sous la présidence de M. Spaak. A la demande de ses collègues, M. Spaak a accepté de continuer la tâche de coordination qu'il avait précédemment assumée.
- 4) En dehors des proportions contenues dans le rapport de Bruxelles, l'attention des ministres a été particulièrement retenue par la question de l'inclusion des territoires et des pays d'outre-mer dans le Marché commun. Sur la proposition de la France, il a été décidé, compte tenu de la complexité de la question et de la diversité des statuts particuliers de ces territoires, qu'après étude par les instances nationales intéressées, les ministres des Affaires étrangères seraient appelés à se prononcer prochainement sur ce problème.
- 5) Ils auront également à se prononcer sur le problème de l'éventuelle utilisation militaire de l'énergie nucléaire.
- 6) Les ministres sont convenus de se réunir périodiquement pour entendre les rapports des chefs de

délégations et prendre les décisions politiques qui s'imposeraient.

7) Pour donner suite à la résolution de Messine, il a été décidé que les traités à rédiger comporteront des dispositions prévoyant les modalités d'adhésion ou d'association des États tiers.

8) Les six ministres réaffirment leur espoir de pouvoir accueillir dès maintenant les pays qui seraient prêts à collaborer sur un pied d'égalité à leurs efforts. Ils chargent le président de la conférence d'informer régulièrement de l'évolution de leurs travaux, l'OECE, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, le Conseil de l'Europe ainsi que la Conférence européenne des ministres des transports et d'adresser aux États membres de l'OECE toutes invitations utiles en vue d'obtenir leur participation ou leur association aux traités à conclure.

La délégation belge est bien contente

La rapide décision intervenue à la conférence des ministres des Affaires étrangères des six pays de la CECA a heureusement surpris toutes les délégations.

La délégation belge, pour sa part, ne cache pas sa satisfaction. M. Spaak s'est réjoui de voir que l'accord se soit fait aussi rapidement entre les six gouvernements pour passer à la négociation diplomatique, non plus d'un rapport, mais de deux traités sur l'Euratom et le Marché commun. Les milieux belges se réjouissaient aussi que le ministre français ait fait part de la détermination de son gouvernement de poursuivre résolument l'œuvre entreprise. L'entourage de M. Spaak se félicite également que les Six aient demandé au ministre belge de rester l'« animateur » qu'il a été jusqu'ici à la tête du Comité intergouvernemental, auteur du rapport sur le Marché commun et l'Euratom. C'est M. Spaak en effet qui présidera la conférence diplomatique chargée de préparer les traités à partir du 26 juin à Bruxelles.

Si l'on fait preuve d'un optimisme réel, on ne se déguise pas cependant que des difficultés subsistent. Elles se manifesteront notamment au sujet de la liaison à établir entre l'Euratom et le Marché commun, de l'utilisation militaire de l'énergie atomique et de l'inclusion des pays d'outre-mer dans l'aire du Marché commun européen. Des groupes de travail spéciaux ont d'ailleurs été institués qui examineront ces deux derniers points et les ministres seront appelés à prendre attitude au cours de la période d'élaboration des traités.